

RÉUNIONS DE PRÉPARATION A LA REPRISE ET AU DÉCONFINEMENT PROGRESSIF DES ECOLES

Entre le lundi 4 mai et le lundi 18 mai dernier, de nombreux temps de travail ont été organisés sur notre territoire afin de permettre la réouverture des écoles et le rétablissement du service global aux familles et aux élèves : écoles, périscolaire, transports scolaires, mercredis éducatifs, restauration, etc.

Le Mardi 12 mai, des représentants de la communauté éducative ont posé le cadre collectif de travail pour permettre cette réouverture et ont retenu la date du 25 mai pour accueillir à nouveau les élèves dans nos écoles sous réserve de la mise en application des conditions strictes, prévues au protocole sanitaire commun. Ainsi, élus, directeurs d'écoles, représentants des parents d'élèves, maires, personnels des services de la médecine scolaire et services de la CCPE ont travaillé main dans la main et rendu possible l'arrivée des élèves dès le 25 mai.



Les services de la CCPE ont mis en avant la solide expérience acquise tout au long de l'accueil des enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise depuis le 16 mars dans le cadre du service minimum voulu par vos élus.

Dans la continuité le lundi 18 mai, la direction générale entourée des responsables des différents services a rencontré les personnels de nos écoles, de nos cuisines, les accompagnateurs de bus, les personnels techniques, ainsi que les animateurs. Distanciation sociale oblige, plusieurs réunions de préparation et de formation du personnel aux gestes barrières ont eu lieu.

La CCPE a organisé ces temps de rencontre dans le but d'accompagner soigneusement et attentivement la reprise d'activité des écoles et l'accueil des enfants, tant sur la partie organisationnelle des équipes et du travail, que sur la protection des agents, afin d'assurer au mieux le service public et de le concilier avec les exigences sanitaires.



Elle applique en interne et de manière responsable les mesures sanitaires et barrières pour garantir la protection de ses personnels et les formes pour assurer l'entretien et la prise en charge des enfants dans le respect des règles essentielles.

**CONTRE LE CORONAVIRUS,
ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES**

RÉUNIONS DE PRÉPARATION A LA REPRISE ET AU DÉCONFINEMENT PROGRESSIF DES ECOLES (SUITE)

Ces réunions ont été organisées à la Halle pour un respect des distances physiques. Elles présentaient de façon claire les protocoles suivants : éviction en cas de suspicion « Cas Covid-19 » ; mesures pour les transports scolaires et procédures de nettoyage et désinfection des locaux, des matériels et supports pédagogiques. Ces procédures ont été établies en étroite collaboration avec toute la communauté éducative : elles sont ainsi adaptées aux différents lieux et sont diffusées dans l'ensemble des établissements.

Des kits de protection adaptés aux missions de chaque agent et contenant des masques alternatifs, du gel hydroalcoolique, des blouses, visières, etc., ainsi que les protocoles précités ont été distribués. Les agents ont été ensuite formés aux bons gestes et responsabilisés dans la gestion sanitaire ; dont le lavage des mains ou le port du masque (obligatoire en présence d'enfants) et des gants. Le stock et l'approvisionnement, y compris en produits et savons pour les écoles, sont suffisants et strictement gérés afin de répondre aux besoins.

L'équipe de direction a ensuite pris le temps de répondre à chaque interrogation. Divers points ont été abordés concernant notamment les plannings adaptés et aménagés face à la situation de crise, le déroulement de la désinfection et du service restauration ou encore les transports. Grâce à ces échanges, beaucoup d'inquiétudes se sont dissipées et l'esprit d'équipe en est sorti renforcé pour accueillir les enfants de notre territoire en toute sérénité et sécurité.



**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

*A lire dans votre prochaine Lettre du Pays d'Etain :
vos nouveaux élus et les initiatives de cohésion sur notre territoire face à la crise.*



RÉOUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

La déchetterie intercommunale initialement fermée pour cause de confinement a rouvert ses portes dès le 28 avril. Un système de rendez-vous a été mis en place afin de protéger les usagers et les gardiens en limitant et en régulant la fréquentation. Il faut dire que le confinement a été pour beaucoup l'occasion de faire du tri dans la maison et que chacun était impatient de se débarrasser de tous ses déchets encombrants.

Ainsi, pendant 5 semaines, plus de 700 rendez-vous ont été fixés. Cela a aussi été l'occasion de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets et notamment des déchets verts.

Depuis le mardi 2 juin, la déchetterie a repris son fonctionnement et ses horaires d'ouverture normaux, sauf le dimanche matin qui reste fermé.

Pour les nouvelles inscriptions au service, les livraisons ou les changements de bacs d'ordures ménagères qui n'ont pu être faits pendant le confinement, veuillez contacter le service environnement : environnement@codecom-pays-etain.fr

Retrouvez l'ensemble des dispositions relatives à la gestion et à la réduction des déchets sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.codecom-pays-etain.fr>

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET CONSEIL COMMUNAUTAIRE : QU'EN EST-IL ?

Rappel du contexte : les 1ers conseils municipaux reportés

Initialement prévus le 20 mars, les premiers conseils municipaux ont finalement été reportés suite à l'annonce du gouvernement. La date devait être fixée à l'issue de la crise sanitaire. Ce sont donc les équipes municipales du précédent mandat qui sont restées en place au moins jusqu'au 18 mai pour laisser peu à peu la place aux candidats élus ou réélus dès le premier tour. Pour notre territoire, 18 des 26 communes sont dans cette situation.

Le mandat des conseillers communautaires de la mandature 2014-2020 a ainsi été prorogé jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux élus.

Le conseil scientifique a indiqué qu'il n'était pas opposé à un second tour en juin, en se basant sur quatre grandes mesures et critères :

- une garantie de la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote;
- une évaluation des risques sanitaires liés à la campagne de l'entre-deux-tours avec une possibilité de modifier l'organisation;
- une organisation d'un tour est mieux pour le respect des règles sanitaires;
- une réévaluation de la situation les semaines précédant le scrutin .

Le Second tour aura lieu le 28 juin 2020

Le gouvernement a tranché le 22 mai dernier. Le second tour des élections municipales aura lieu le dimanche 28 juin.

Ce choix est « réversible » si la situation épidémique ne permet pas l'organisation du scrutin à cette date. En prévision de l'éventuelle impossibilité d'organiser des élections fin juin, un projet de loi a été présenté en conseil des ministres le 27 mai pour autoriser un nouveau report jusqu'à janvier 2021 au plus tard.

La loi du 23 mars 2020 impose dans ce cas que les électeurs soient convoqués pour les deux tours.

Il y aura donc des élections le 28 juin dans les communes suivantes de la C.C.P.E. : Abaucourt-Hautecourt, Buzy, Eix, Hermeville, Maucourt, Mogeville, Moranville, Warcq. Il reste 16 conseillers municipaux à élire sur les 276 de notre territoire. Les conseillers communautaires au nombre de 45, sont votés en même temps que ces conseillers municipaux, parmi les listes.

Le jour du vote :

Chaque électeur devra porter un masque de protection qui pourra être un masque grand public. Même chose pour les assesseurs. La fourniture des masques et des gels sera assurée par les collectivités. Les distanciations physiques devront être respectées et chacun sera invité à émarger avec son stylo personnel. Tout va être fait pour faciliter le recueil des procurations.

La campagne d'entre 2 tours se fera différemment :

En pleine crise sanitaire, au lieu des cinq jours classiques, la campagne débutera le 15 juin. Les candidatures se tiendront du 29 mai au 2 juin. A l'issue de ce second tour, le conseil communautaire pourra se réunir pour élire le nouvel exécutif (Président et vice-présidents), bureaux, membres des commissions et représentants divers, conformément à la Loi.

Engagement et Proximité : une conférence des maires verra le jour et un pacte de gouvernance rappelant la place des citoyens sera proposé.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

La CCPE a organisé une veille économique pendant le confinement, qui se poursuivra durant les phases de déconfinement et au-delà.

Plus de 70 entreprises ont été contactées dans tous les secteurs d'activités (artisans, commerçants, hôteliers, restaurateurs, industriels, associations employeuses...).

Les objectifs de cette démarche : analyser la situation économique pendant le confinement et à la reprise, conseiller et soutenir quant aux demandes d'aides, suivre les problématiques particulières, soutenir la recherche de masques et de gel hydroalcoolique, mettre en réseau...

Synthèse des aides sollicitées dans le panel des entrepreneurs contactés :

Chômage partiel	Prêts bancaires (dont PGE)	Report ou suppression cotisations sociales	Fonds de solidarité entre mars et mai	Autres aides (fonds résistance, ursaff)	Report prêt bancaire	Pas d'aides sollicitées
29	11 accordés ou sollicités	29 bénéficiaires	19	8 (plus 3 à 4 dossiers résistance en réflexion)	13	13

Plus de 80 % des entreprises contactées ont bénéficié d'aides mises en œuvre en lien avec la crise sanitaire. Celles qui n'en ont pas sollicité ont une trésorerie plutôt saine et ont souhaité continuer à payer les charges ou prêts en cours.

Ce soutien aux entrepreneurs du territoire va se poursuivre, en partenariat avec le Pôle entrepreneurial du nord meusien, également en lien avec l'Agence d'Attractivité de la Meuse et de la Région Grand Est.

FONDS TERRITORIAL RÉSISTANCE

La Région Grand Est, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Pays d'Etain, en partenariat avec la Banque des Territoires, ont élaboré un accompagnement financier sous forme d'avance remboursable, sans intérêts ni garantie, de 2 000 € à 20 000 € pour renforcer la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro-entrepreneurs, ou petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Cette avance pourra être versée en complément du fonds de solidarité. Le lien pour accéder aux informations et à la plateforme dématérialisée pour le dépôt du dossier est le suivant :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/>